



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 11 décembre 2023, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 288-7-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 12 décembre 2023.

Marie-Josée Charron, greffière